Ressources naturelles Canada | Natural Resources Canada

Les plus écoénergétiques 2018 Most Efficient

Lignes directrices pour l'utilisation de la marque ENERGY STAR® Les plus éconergétiques

janvier 2018

La désignation ENERGY STAR Les plus éconergétiques est un prolongement de la marque ENERGY STAR. Elle a été créée pour reconnaître et promouvoir les produits les plus éconergétiques et les plus novateurs parmi tous les produits certifiés ENERGY STAR.

Le présent document décrit les règles pour l'utilisation adéquate de la désignation Les plus éconergétiques. Les présentes lignes directrices doivent être utilisées en complément aux Lignes directrices relatives à l'utilisation et à la reproduction du nom et du symbole ENERGY STAR® au Canada.

Contents

Utilisation de la marque ENERGY STAR Les plus éconergétiques

1. Comme identificateur visuel— utilisation adéquate et inadéquate 2
2. In Sous forme de texte—texte privilégié et privilégié 3

Politique de révison 4

Utilisation inadéquate de la marque 4

Renseigements supplémentaires 5

Canada

Utilisation de la marque ENERGY STAR Les plus éconergétiques

1. Comme identificateur visuel

Cette marque peut être utilisée comme identificateur visuel dans la documentation sur le produit, aux étalages dans les points de vente, sur des pages Web ou dans d'autre matériel promotionnel. Les entreprises de services publics et les programmes d'efficacité énergétique peuvent également utiliser cette désignation en tant qu'identificateur visuel pour encourager les consommateurs à tourner leur attention vers les produits les plus éconergétiques.

Utilisation adéquate

- La mise en valeur d'un produit ayant reçu la désignation ENERGY STAR Les plus éconergétiques
- Les dimensions du graphique peuvent être modifiées, mais en veillant à conserver les proportions. Afin d'assurer la lisibilité des applications imprimées, le bloc graphique du symbole doit avoir une largeur minimale de 1,0 cm.
- Un espace clair correspondant au tiers de la hauteur du bloc graphique doit entourer la désignation en tout temps. Aucun autre élément graphique, comme du texte ou des images, ne doit apparaître dans cette aire. Cet espace clair est obligatoire étant donné que la désignation peut figurer dans des documents utilisant des images complexes, comme d'autres désignations, des dispositifs graphiques ou des textes.
- La couleur de la désignation doit toujours être le bleu du symbole ENERGY STAR (cyan à 100 %), qu'elle soit utilisée sur le Web ou dans des documents imprimés.

Utilisation inadéquate

- Il ne faut pas utiliser la désignation ou le nom en association avec des produits qui n'ont pas été reconnus comme ENERGY STAR Les plus éconergétiques, incluant les produits pour lesquels une demande est en suspens.
- Il ne faut pas utiliser la désignation ou le nom sur les produits ou les emballages de produits.
- Il ne faut pas utiliser la marque pour laisser entendre un partenariat avec ENERGY STAR ou une recommandation.
- Il ne faut pas altérer la désignation de quelque façon que ce soit (relation entre le symbole et le texte).
- Il ne faut pas utiliser la désignation dans une orientation autre que celle prévue.
- Il ne faut pas séparer l'un des éléments de la désignation.
- Il faut respecter l'espace clair requis autour de la désignation.
- Il ne faut pas présenter la désignation dans une autre couleur que le bleu du symbole ENERGY STAR (cyan à 100 %).

- Il ne faut pas utiliser la marque ou le nom sur du matériel de promotion non relatif à un produit en particulier, par exemple sur des articles de papeterie (en-tête, cartes professionnelles), des bâtiments, des maisons ou des véhicules.

2. Sous forme de texte

Veuillez utiliser l'expression suivante lors de la rédaction concernant des produits ayant reçu la désignation ENERGY STAR Les plus éconergétiques :

« Reconnu en [ANNÉE] comme produit ENERGY STAR Les plus éconergétiques ».

Cette expression peut être employée sur le Web et dans des documents imprimés pour mettre en valeur des produits portant la désignation ENERGY STAR Les plus éconergétiques.

Exemple - texte privilégié sur le site Web d'un détaillant (en anglais seulement)

Utilisation adéquate

- Les produits ENERGY STAR Les plus éconergétiques représentent les meilleurs produits ENERGY STAR de l'année en matière d'efficacité énergétique et d'innovation.
- Les produits reconnus comme étant ENERGY STAR Les plus éconergétiques en [ANNÉE] contribuent à réduire les émissions de gaz à effet de serre en satisfaisant à des niveaux d'efficacité énergétique rigoureux établis par l'Environmental Protection Agency des États-Unis. Les niveaux d'efficacité énergétique pour les fenêtres sont établis par Ressources naturelles Canada.
- [L'entreprise] fabrique [ou vend] un produit ayant reçu la désignation Les plus éconergétiques [ANNÉE].
- [Nom de l'entreprise] fabrique [ou vend] un produit ayant reçu la désignation Les plus éconergétiques [ANNÉE].

- [Nom du produit] a été désigné comme l'un des produits certifiés ENERGY STAR Les plus éconergétiques en [ANNÉE].
- Porte la désignation ENERGY STAR Les plus éconergétiques [ANNÉE]
- [Nom du produit] a reçu la désignation ENERGY STAR Les plus éconergétiques [ANNÉE].
- Reconnaissance ENERGY STAR Les plus éconergétiques
- Répond aux critères de la désignation ENERGY STAR Les plus éconergétiques
- Reconnu en [ANNÉE] comme produit ENERGY STAR Les plus éconergétiques

Utilisation inadéquate (les éléments non conformes sont surlignés)

- [Nom du produit] a été désigné en [ANNÉE) comme l'un des produits certifiés ENERGY STAR Les plus éconergétiques (demande en attente).
- [Nom de l'entreprise], une entreprise appuyée par Ressources naturelles Canada [ou RNCan].
- Appuyé par Ressources naturelles Canada [ou RNCan]
- Un détaillant approuvé par Ressources naturelles Canada [ou RNCan]
- Approuvé par Ressources naturelles Canada [ou RNCan]
- Un produit recommandé par ENERGY STAR [ou Les plus éconergétiques]
- Une entreprise ENERGY STAR Les plus éconergétiques
- Une entreprise parmi Les plus éconergétiques
- Lauréat du prix Les plus éconergétiques
- [Le produit] conforme à la désignation Les plus éconergétiques.
- [Le produit] certifié Les plus éconergétiques
- [Le produit] qualifié Les plus éconergétiques
- [Nom du produit] a « remporté » la désignation Les plus éconergétiques.

Politique de révison

RNCan et l'EPA contrôlent activement l'utilisation correcte des noms et des symboles ENERGY STAR, incluant la désignation ENERGY STAR Les plus éconergétiques.

- L'approbation des documents imprimés ou électroniques—où la marque de certification et le texte privilégié (exemples à la page précédente) sont placés à proximité de produits ayant obtenu la désignation ENERGY STAR Les plus éconergétiques—n'est pas requise.
- RNCan est prêt à revoir tout document, sur demande, pour veiller à ce que les Participants utilisent la marque de façon appropriée.
- RNCan requiert que les Participants fournissent une copie de toutes les utilisations de la marque ENERGY STAR Les plus éconergétiques pour qu'elles soient ajoutées à nos dossiers. Les

documents doivent être soumis par courriel à votre gestionnaire de compte ou à energystar@canada.ca.

Utilisation inadéquate de la marque

Voici les mesures générales prises en cas d'utilisation inadéquate de la désignation :

- On communiquera par écrit ou par téléphone avec quiconque utilisera inadéquatement les désignations.
- Un délai raisonnable sera accordé par RNCan pour apporter les corrections nécessaires. Ce délai variera selon le mode de diffusion où l'utilisation inadéquate a été repérée de même que selon la gravité de la faute.
- Un suivi sera réalisé pour s'assurer que les corrections ont été apportées. L'omission d'apporter les changements nécessaires pourrait mener au retrait de la reconnaissance.

Renseigements supplémentaires

Pour toute autre question concernant l'utilisation de la désignation ENERGY STAR Les plus éconergétiques, veuillez écrire à energystar@canada.ca ou visitez le www.energystar.rncan.gc.ca.